

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

INSTALLATION DES MEMBRES DU
COMITE SYNDICAL DU SIVOM SAGe

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy François BERMOND, doyen d'âge.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François Guy BERMOND, Doyen d'âge des membres du comité, qui procède à un appel nominal des délégués nommés par les communes adhérentes par délibération. (liste de présence annexe 1).

Il déclare installer les délégués nommés par commune au nombre de trois, dont la liste (annexe2) figure au Procès verbal d'installation des délégués.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président de séance
François Guy BERMOND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice : 72
- Présents : 60
- Procurations : 10
- Absents : 12
Ayant pris part au vote : 70
Date de la convocation : 13.01.2017

OBJET :

ELECTION DU PRESIDENT

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy François BERMOND, doyen d'âge.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Le Président de séance François Guy BERMOND invite le comité syndical à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président.

Monsieur Alain BERTRAND, présente sa candidature au poste de président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	70
Bulletins blancs	3
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	34

Monsieur Alain BERTRAND, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président de séance
François Guy BERMOND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17



N ° 3 /2017

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice : 72

- Présents : 60

- Procurations : 10

- Absents : 12

Ayant pris part au vote :

Date de la convocation : 13.01.2017

OBJET :

DEFINITION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI – Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE – Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX – Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES – René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD – Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical qu'en vertu de l'article L 5211.10 du CGCT le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant dans les limites fixées par le code général des collectivités territoriales.

Notre comité syndical est composé par arrêté Préfectoral du 16 Novembre 2016 à 72 délégués titulaires, soit trois délégués titulaires par commune.

Le président propose de fixer le nombre de vice- présidents sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif du comité au lieu de 20 % et sans que ce nombre puisse être supérieur à 15.

Il est donc proposé de fixer le nombre de vice-présidents à QUINZE.

Le comité syndical est invité à se prononcer sur cette proposition.

OUI l'exposé de son Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le nombre de Vice Présidents fixé à QUINZE.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17



N ° 4 /2017

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice : 72

- Présents : 60

- Procurations : 10

- Absents : 12

Ayant pris part au vote : 70

Date de la convocation : 13.01.2017

OBJET :

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyrice CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Conformément à l'article L.5211-10, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Il est proposé de désigner les vice-présidents qui composeront le bureau.

Le Président rappelle que le conseil syndical a fixé le nombre de vice-présidents à 15. Il informe l'Assemblée que cette élection uninominale doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats des votes dans les conditions susvisées font l'objet d'un procès-verbal qui sera annexé à la présente délibération.

A l'issue de ces élections, les vice-présidences et les délégations sont ainsi récapitulées :

Liste des Vice-présidents	Nom	Délégation
1	Jean Baptiste CASSETTA	Ressources humaines / Juridiques et coordination pôle rive Droite Garonne
2	Yves CADAS	Assainissement réseau collectif pôle territorial Lèze
3	Alain DELSOL	Assainissement traitement EU et coordination des pôles rive Gauche Garonne
4	Marc DELSOUC	Communication / Assainissement réseau collectif pôle Louge / Patrimoine des équipements sportifs
5	Daniel VIRAZEL	Schéma Directeur assainissement Rives Droite et Gauche de la Garonne
6	Thierry SUAUD	Rapporteur Budget et en charge de l'innovation
7	Jean Paul ARBEY	Direction Développement territorial et Evaluation des politiques publiques
8	Serge PATRI	Travaux régie et infrastructures Rive Droite Garonne
9	Alain AUBERT	Ordonnancement comptable et Direction des systèmes d'information
10	Jean Claude GARAUD	Distribution eau potable pôle territorial Ariège
11	Denis BEZIAT	Traitement des eaux usées, Rive droite Garonne
12	Geneviève FABRE	Funéraire
13	Gérard POUSSOU	Marchés publics
14	Guy BOUZI	GEMAPI et Schéma Directeur Eau Potable
15	Guy François BERMOND	Patrimoine et voirie

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

CHARTRE DE L'ÉLU

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Jean Denis BOULOUCHE – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean Jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI – Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX – Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES – René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD – Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Le Président donne lecture du contenu de la charte de l' élu à l'Assemblée :

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts, lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Dont acte.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

**DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU
PRESIDENT**

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyrice CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

En application de l'article L 5211-10 du CGCT, le président peut par délégation du conseil syndical, être chargé, pour la durée de son mandat de certaines attributions, qui sont :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux ;

2° De procéder, dans les limites de 2 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du code de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Marchés et fournitures de services inférieurs à 206 000 € H.T
- Marchés de travaux inférieurs à 500 000 € H.T

- 4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6° D'accorder dans la limite de 5000 € des indemnités pour dommages causés à des tiers ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux ;
- 8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charge ;
- 9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11° D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans toutes les actions intentées contre lui,
- 12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux;
- 13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 000 000 €;

Il est demandé au comité syndical:

- d'approuver les dispositions énoncées portant délégations au Président

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De donner délégation au Président pour la durée de son mandat des attributions susnommées.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17



N ° 7 /2017

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice : 72

- Présents : 60

- Procurations : 10

- Absents : 12

Ayant pris part au vote : 72

Date de la convocation : 13.01.2017

OBJET :

DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Considérant que le bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du comité à l'exception de celles énumérées par l'article susvisé.

Le président propose d'attribuer au bureau syndical l'ensemble des attributions du conseil à l'exception :

A – des attributions déléguées au Président dans le cadre de la délibération délégation de pouvoir en date du 23 janvier 2017.

B – des attributions suivantes conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, qui relèvent exclusivement du conseil syndical :

1° le vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° l'approbation du compte administratif ;

3° les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article [L. 1612-15](#) ;

4° les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5° l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6° la délégation de la gestion d'un service public.

Le Président, rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant .

Les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver cette délégation de pouvoirs au bureau syndical.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De donner délégation au bureau pour les attributions susnommées.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice : 72

- Présents : 60

- Procurations : 10

- Absents : 12

Ayant pris part au vote : 70

Date de la convocation : 13.01.2017

OBJET :

LIEU DE REUNION DES COMITES SYNDICAUX ET BUREAUX

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu l'article L 5211-11 du code général des collectivités territoriales

Il est précisé que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au moins une fois par trimestre.

A cette fin, le Président convoque les membres de l'organe délibérant soit au siège administratif du SIVOM de la Saudrune Ariège Garonne sis 45 chemin des carreaux à Roques, soit dans un lieu choisi sur l'une des communes membres, alternativement située rive gauche et rive droite de la Garonne.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la tenue des séances des conseils syndicaux et bureaux dans toutes les communes membres de l'établissement.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver les lieux de réunions tels qu'exposés sur l'ensemble du territoire syndical.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 26.01.17

Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice : 72

- Présents : 60

- Procurations : 10

- Absents : 12

Ayant pris part au vote : 70

Date de la convocation : 13.01.2017

OBJET :

**PRESENTATION DU PROJET DE STATUTS DU
SIVOM SAGe**

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyrice CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX – Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES – René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD – Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

A la suite de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2016 de fusion portant création du SIVOM Saudrune Ariège Garonne (SIVOM SAGe) au 1^{er} janvier 2017, il est présenté aux communes adhérentes le projet des statuts de l'établissement, qu'il appartiendra aux communes de soumettre pour approbation à leur conseil municipal.

Ce document tient lieu d'information et n'est pas porté au vote.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

**APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU
REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyrice CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

En application des articles L 5211-1 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, les établissements de coopération intercommunale comportant une collectivité de 3500 habitants et plus, doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois de l'installation du comité syndical.

Le président présente au comité syndical le projet de règlement intérieur ainsi que le règlement budgétaire et financier, le premier règlement comportant un certain nombre de dispositions relatives au fonctionnement des assemblées délibérantes du SIVOM Sage, le second les règles budgétaires et financières.

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir approuver ces documents.

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur et le règlement budgétaire et financier ainsi présentés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :
Date de Publication le :



N ° 11/2017

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCHE – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

En vertu de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport, mentionné à l'article [L. 1411-3](#) du CGCT, établi par le délégataire de service public
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article [L. 2224-5](#) du CGCT;
- 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4° Le rapport mentionné à l'article [L. 1414-14](#) du CGCT établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article [L. 1411-4](#) du CGCT;

2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article [L. 1414-2](#) du CGCT,

4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités.

Il est proposé au comité syndical :

- de créer cette commission
- de décider que les représentants des associations qui siègeront au sein des CCSPL seront choisis en fonction des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés.
- de fixer le nombre de représentants du SIVOM SAGe à six délégués pour cette commission.

Les candidatures sont les suivantes :

MM Geneviève FABRE – Yves CADAS- Bernard MARIUZZO – Jean Paul ARBEY-Alain DELSOL- Sabine PARACHE

Il est procédé au vote à scrutin secret :

Nombre de bulletins :70

Nombre de suffrages exprimés : 70

Les délégués appelés à siéger à la commission consultative des services publics locaux sont élus à l'unanimité :

MM Geneviève FABRE – Yves CADAS- Bernard MARIUZZO – Jean Paul ARBEY-Alain DELSOL- Sabine PARACHE

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 26.01.17

Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE
L'EAU et de l'ASSAINISSEMENT 31**

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyrice CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que, conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le SIVOM SAGE est substitué de plein droit pour l'exercice de ses compétences aux anciens syndicats dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Ainsi le SIVOM SAGE est substitué au sein du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA 31) aux :

- Syndicat Intercommunal Lèze Ariège pour les compétences « transport des eaux usées » et « assainissement non collectif »,
- SIVOM de la Saudrune pour les compétences « transport et stockage d'eau potable », « transport des eaux usées », « assainissement non collectif » et « eaux pluviales »,
- SIVOM de la plaine Ariège Garonne pour la compétence « assainissement non collectif »
- SIVOM du confluent Garonne Ariège pour les compétences « traitement des eaux usées » et « assainissement non collectif »

Les représentants des membres du SMEA 31 siègent au sein de commissions territoriales.

En cas de substitution totale d'un groupement de communes à un adhérent, pour quelque cause que ce soit, le nouveau groupement substitué sera valablement représenté dans la ou les commissions concernés par les représentants de l'adhérent ou des adhérents qu'il remplace.

Le groupement de communes substitué sera rattaché à la commission territoriale à laquelle son siège est rattaché, ou à défaut, à la commission territoriale dont dépend l'adhérent dont la population est la plus élevée.

Le SIVOM SAGe sera ainsi substitué aux établissements susvisés au sien de la commission territoriale intitulée « banlieue Sud Ouest ».

Le nombre de représentants dont dispose chaque adhérent au SMEA31 est déterminé en fonction de leur population totale de l'adhérent et par application du tableau figurant dans les statuts par tranche d'habitants.

Le SIVOM SAGe représentant un nombre d'habitant supérieur à 100 000, le nombre de représentant est fixé à 10 délégués par commission.

Outre ces règles de représentation il est rappelé qu'au sein des instances délibérantes du SMEA31 les voix des délégués sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité ou établissement d'appartenance.

Monsieur le Président propose donc de procéder à l'élection des membres de l'Assemblée qui seront chargés de représenter notre établissement au sein des instances délibérantes du SMEA31.

A ce titre l'article 10.3 des statuts régissant le SMEA31 prévoit que les délégués des collectivités membres sont simplement désignés au sein de leur assemblée délibérante respective.

Cette élection doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il appartient donc au conseil syndical d'élire, selon les modalités précitées, dix délégués chargés de siéger à la commission territoriale « banlieue Sud Ouest » du SMEA31.

A l'issu du scrutin, sont élus représentants du SIVOM SAGe au sein de la commission territoriale du SMEA31 , à l'unanimité des suffrages exprimés soit 70.

MM Yves CADAS - Denis BOYER – François NOWAK – Daniel VIRAZEL – Denis BEZIAT – Guy BERMOND - Jean Claude ARBEY – Dominique ALM – Etienne GASQUET – Gérard POUSSOU.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

CREATION ET FIXATION REGLE DE PARITE DU
COMITE TECHNIQUE

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCHE – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyrice CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI – Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX – Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES – René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD – Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Le Président expose aux membres du Conseil syndical que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique soit créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Les missions du Comité technique sont définies dans l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984. Il est consulté pour avis sur les questions relatives :

- A l'organisation et au fonctionnement des services,
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels,
- Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences,
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents,
- A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle,
- Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Les comités techniques sont également consultés sur les aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents, ainsi que sur l'action sociale. Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l'objet d'une information des comités techniques. Le SIVOM SAGE, employant plus de 50 agents, est concerné par ces dispositions et est tenu de mettre en place ce comité.

Le Comité Technique est composé du collège des représentants des collectivités et du collège des représentants du personnel, avec des membres titulaires et un nombre égal de suppléants.

Les représentants titulaires et suppléants de collectivité sont désignés par le Président parmi les membres des organes délibérants des collectivités. Ils forment avec le Président, président de droit du Comité Technique, le collège des représentants des collectivités. Leur nombre ne peut être supérieur au nombre des représentants du personnel.

Les représentants titulaires et suppléants du personnel au Comité Technique seront élus lors d'élections professionnelles.

Pour la mise en place de ce comité, le conseil syndical doit :

- Fixer à un nombre compris entre 3 et 5, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au C.T.,
Le cas échéant, décider du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel ;

Ou

- Décider de ne pas instaurer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus inférieur à celui des représentants du personnel,
- Décider du recueil ou du non-recueil de l'avis des représentants des élus, en effet l'avis des représentants du personnel est obligatoire mais celui des représentants des élus est désormais facultatif.

La consultation des organisations syndicales a été réalisée.

Compte tenu des éléments précisés ci-avant, il est proposé de :

- fixer à 5, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au C.T.,
- décider du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel,
- recueillir l'avis des représentants des élus, lors des réunions du C.T.
- charger Monsieur le Président de désigner, par arrêté, les membres représentants titulaires et suppléants des élus.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité de :

- fixer à 5, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au C.T.,
- décider du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel,
- recueillir l'avis des représentants des élus, lors des réunions du C.T.
- charger Monsieur le Président de désigner, par arrêté, les membres représentants titulaires et suppléants des élus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

**CREATION ET FIXATION REGLE DE PARITE DU
COMITE D'HYGIENE ET SECURITE**

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Le Président précise aux membres du Conseil syndical que l'article 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) soit créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Le C.H.S.C.T. comprend des représentants des élus désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'organe délibérant ou des agents de la collectivité (durée du mandat correspondant au mandat électoral) et des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales après les élections professionnelles.

Le C.H.S.C.T. a pour mission de :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents,
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Le C.H.S.C.T. est consulté sur :

- les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail,
- les projets d'introduction de nouvelles technologies lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents,
- les projets relatifs à la remise ou au maintien au travail des accidentés ou des travailleurs reconnus handicapés, en particulier, sur l'aménagement des postes de travail, sur les mesures destinées à permettre le reclassement des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,
- le rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

Pour la mise en place de ce comité, le conseil syndical doit :

- fixer à un nombre compris entre 3 et 5, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au C.H.S.C.T.,
- décider du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel

ou

- décider de ne pas instaurer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus inférieur à celui des représentants du personnel,
- décider du recueil ou du non-recueil de l'avis des représentants des élus, en effet l'avis des représentants du personnel est obligatoire mais celui des représentants des élus est désormais facultatif.

Je vous informe que la consultation des organisations syndicales a été réalisée le

Compte tenu des éléments précisés ci-avant, je vous propose de :

- fixer à 5, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au C.H.S.C.T.,
- décider du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel,
- recueillir l'avis des représentants des élus, lors des réunions du C.H.S.C.T.
- de charger Monsieur le Président de désigner, par arrêté, les membres représentants titulaires et suppléants des élus

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité de :

- fixer à 5, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au CHSCT.,
- décider du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel,
- recueillir l'avis des représentants des élus, lors des réunions du CHSCT
- charger Monsieur le Président de désigner, par arrêté, les membres représentants titulaires et suppléants des élus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17



N ° 15/2017

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice : 72

- Présents : 60

- Procurations : 10

- Absents : 12

Ayant pris part au vote : 70

Date de la convocation : 13.01.2017

OBJET :

ADHESION AU CNAS ET DESIGNATION D'UN
DELEGUE REFERENT CNAS

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI – Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE – Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX – Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES – René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD – Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel du SIVOM SAGE.

Après avoir évalué différentes possibilités de mise en œuvre d'une action sociale en considérant les besoins que les agents pourraient avoir et les limites des dépenses que peut consentir notre établissement, il est proposé l'adhésion du SIVOM SAGE au CNAS qui est une Association dite « comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales ».

Cette association a pour objectif , « l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, elle assure la mise en œuvre de services et de prestations de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale ».

Il est proposé au comité syndical :

- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion avec le CNAS pour la mise en place d'une politique d'action sociale destinée à son personnel.
- De l'autoriser à prévoir les cotisations annuelles au budget
- De désigner un membre délégué du comité syndical représentant de notre établissement auprès du CNAS

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion avec le CNAS pour la mise en place d'une politique d'action sociale destinée à son personnel.
- De l'autoriser à prévoir les cotisations annuelles au budget
- De désigner Monsieur Alain AUBERT Vice Président du comité syndical représentant de notre établissement auprès du CNAS.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice : 72

- Présents : 60

- Procurations : 10

- Absents : 12

Ayant pris part au vote : 70

Date de la convocation : 13.01.2017

OBJET :

**AUTORISATION RECRUTEMENT AGENTS
CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT ET
SURCROIT D'ACTIVITE**

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyrice CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX – Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES – René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD – Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu la loi n° 84-53 – Article 3-1 du 26 janvier 1984 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour le bon fonctionnement des services;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Le comité syndical :

DECIDE

- D'autoriser le recrutement de 5 agents contractuels dont 3 au grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet et 2 au grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois à partir du 23/01/2017.
- De rémunérer ces agents contractuels au 1^{er} échelon du grade.
- D'inscrire aux budgets les crédits nécessaires au paiement de ces agents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT

ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
Et
D:



N ° 17/2017

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice : 72

- Présents : 60

- Procurations : 10

- Absents : 12

Ayant pris part au vote : 70

Date de la convocation : 13.01.2017

OBJET :

**AUTORISATION RECRUTEMENT AGENT
CONTRACTUEL NON PERMANENT POUR
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyrice CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

En application de l'article 3-2° de la loi N°84-53 du 26/01/1984

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour le bon fonctionnement des services ;

Il est demandé au Comité syndical :

- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel au grade d'Adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois à partir du 23/01/2017
- de prévoir les crédits budgétaires

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical :

DECIDE

- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel au grade d'Adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois à partir du 23/01/2017
- de prévoir les crédits budgétaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

**OUVERTURE D'UN POSTE de TECHNICIEN
PRINCIPAL 2EME CLASSE**

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC
A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent au grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe pour le bon fonctionnement des services.

Il est proposé au comité syndical :

- **de recruter un agent au grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe à temps complet**
- **de prévoir les crédits budgétaires nécessaires**

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

DECISION :

- **de recruter un agent au grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe à temps complet**
- **de prévoir les crédits budgétaires nécessaires**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :
Date de Publication le :



N ° 19/2017

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice : 72

- Présents : 60

- Procurations : 10

- Absents : 12

Ayant pris part au vote : 70

Date de la convocation : 13.01.2017

OBJET :

INDEMNITES DES ELUS
DELEGATION DU PRESIDENT AUX VICE-
PRESIDENTS

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu la strate démographique de 100 000 à 199 999 habitants dans laquelle se situe l'EPCI,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-12, L 5211-4 et R. 5212-1

Vu la ou les délégations de fonction accordées aux vice-présidents,

Considérant que l'établissement n'est pas doté d'une fiscalité propre,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au président et aux vice-présidents

Il est proposé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du président dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par la loi du 03/02/1992 précitée au taux suivant et en fonction de la future strate démographique 100 000 à 199 999 habitants du 1^{er} janvier 2017 à :

- octroyer au président 35.44 % de l'indice 1015

- octroyer aux vice-présidents 17.72 % de l'indice 1015

Il est rappelé que le montant des indemnités varie en fonction du point d'indice des fonctionnaires.

Le récapitulatif des indemnités attribuées est établi comme suit :

VICE PRESIDENCES		DELEGATIONS	Taux/IB	Brut mensuel	Ecrêtement
1	Jean Baptiste CASSETTA	Ressources humaines / Juridiques et coordination pôle rive Droite Garonne	35.44 %	1 355.32 €	Non
2	Yves CADAS	Assainissement réseau collectif pôle territorial Lèze	17.72 %	677.66 €	Non
3	Alain DELSOL	Assainissement traitement EU et coordination des pôles rive Gauche Garonne	17.72 %	677.66 €	Non
4	Marc DELSOUC	Communication / Assainissement réseau collectif pôle Louge / Patrimoine des équipements sportifs	17.72 %	677.66 €	Non
5	Daniel VIRAZEL	Schéma Directeur assainissement Rives Droite et Gauche de la Garonne	17.72 %	677.66 €	Non
6	Thierry SUAUD	Rapporteur Budget et en charge de l'innovation	17.72 %	677.66 €	Non
7	Jean Paul ARBEY	Direction Développement territorial et Evaluation des politiques publiques	17.72 %	677.66 €	Non
8	Serge PATRI	Travaux régie et infrastructures Rive Droite Garonne	17.72 %	677.66 €	Non
9	Alain AUBERT	Ordonnancement comptable et Direction des systèmes d'information	17.72 %	677.66 €	Non
10	Jean Claude GARAUD	Distribution eau potable pôle territorial Ariège	17.72 %	677.66 €	Non
11	Denis BEZIAT	Traitement des eaux usées, Rive droite Garonne	17.72 %	677.66 €	Non
12	Geneviève FABRE	Funéraire	17.72 %	677.66 €	Non
13	Gérard POUSSOU	Marchés publics	17.72 %	677.66 €	Non

14	Guy BOUZI	GEMAPI et Schéma Directeur Eau Potable	17.72 %	677.66 €	Non
15	Guy François BERMOND	Patrimoine et voirie	17.72 %	677.66 €	Non

Article II : Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget principal

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

DECISION :

- **d'approuver les indemnités du Président et des Vice-Présidents**
- **de prévoir les crédits budgétaires nécessaires**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

**REMBOURSEMENT DES FRAIS
KILOMETRIQUES**

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEULLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyrice CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI – Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Exposé du Président,

Vu le CGCT et notamment les articles L 5211-13 et D 5211-5

Vu le Décret 90-437 du 28 mai 1990

Vu l'arrêté du 20 septembre 2001 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues aux articles 31 et 32 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié et modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 1999 fixant les taux des indemnités forfaitaires de déplacement prévues aux articles 9 et 36 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié.

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place la prise en charge des frais de déplacement des membres des comités du SAGe;

Monsieur Le Président propose au Comité Syndical d'instaurer la prise en charge des frais de déplacement des membres des comités du SAGe et d'en déterminer les critères d'attribution :

Article 1 :

Les membres des comités d'un syndicat de communes peuvent, sous certaines conditions, être remboursés des frais de transport occasionnés lors des réunions se déroulant dans une commune autre que la leur.

Cette possibilité est offerte aux membres des conseils ou comités qui ne bénéficient pas d'indemnité au titre des fonctions exercées au sein du syndicat de communes.

La demande de prise en charge des frais doit être faite par les membres des conseils ou comités par le biais de la transmission d'un état de frais ainsi que les justificatifs y afférent.

Aucune prise en charge automatique ne sera effectuée.

Article 2 :

Ces bénéficiaires peuvent être remboursés des frais de déplacements engagés à l'occasion des réunions :

- de ces comités,
- du bureau,
- des commissions obligatoires instituées par délibération dont ils sont membres (CAO, CDSP et CSPL),

Article 3 : Utilisation de son véhicule personnel

Les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées sont fixés comme suit, conformément aux dispositions de l'article 31 du décret du 28 mai 1990 susvisé, les kilomètres étant décomptés du 1^{er} janvier ou 31 décembre de chaque année :

CATGORIES DE VEHICULES (par puissance fiscale)	JUSQU'A 2 000 KM	DE 2 001 A 10 000 KM	AU-DELA DE 10 000KM
5 CV et moins	0.23€	0.28€	0.16€
6 et 7 CV	0.29€	0.35€	0.21€
8 CV et plus	0.32€	0.39€	0.23€

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

DECISION :

- D'approuver les conditions de remboursement des frais kilométriques dans les conditions énoncées
- De prévoir les crédits budgétaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets fusionnés de l'exercice précédent – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Le Président expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017 lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Président propose au comité syndical de mettre en œuvre ces dispositions et d'approuver la liste des opérations telles que détaillées ci-dessous :

Budget Principal	Crédits Votés	Quart autorisé
Chapitre 20	27 461,64 €	6 865,41 €
Chapitre 21	4 091 907,53 €	1 022 976,88 €
Chapitre 23	4 268 941,16 €	1 067 235,29 €

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

DECISION :

D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets fusionnés de l'exercice précédent – BUDGET PRINCIPAL

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17



N ° 22/2017

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets fusionnés de l'exercice précédent – BUDGET EAU POTABLE

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRÉSENTS : MM Jean Denis BOULOUCHE – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyrice CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI – Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX – Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES – René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD – Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Le Président expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017 lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Président propose au comité syndical de mettre en œuvre ces dispositions et d'approuver la liste des opérations telles que détaillées ci-dessous :

Budget Eau Potable	Crédits Votés	Quart autorisé
Chapitre 20	40 000,00 €	10 000,00 €
Chapitre 21	1 680 447,78 €	420 111,95 €
Chapitre 23	8 811 612,16 €	2 202 903,04 €

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

DECISION :

D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets fusionnés de l'exercice précédent – BUDGET EAU POTABLE

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17



N ° 23/2017

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets fusionnés de l'exercice précédent – BUDGET ASSAINISSEMENT

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyrice CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Le Président expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017 lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Président propose au comité syndical de mettre en œuvre ces dispositions et d'approuver la liste des opérations telles que détaillées ci-dessous :

Budget Assainissement	Crédits Votés	Quart autorisé
Chapitre 20	393 877,71 €	98 469,43 €
Chapitre 21	419 923,53 €	104 980,88 €
Chapitre 23	6 537 614,08 €	1 634 403,52 €
Chapitre 45811	832 793,70 €	208 198,43 €

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

DECISION :

D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets fusionnés de l'exercice précédent – BUDGET ASSAINISSEMENT

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

**OPTION FISCALE TVA / SERVICE
ASSAINISSEMENT – Article 260 A du Code
Général des Impôts**

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI – Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX – Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES – René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD – Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu l'article 260 A du code général des impôts,

Les collectivités locales, leurs groupements ou leurs établissements publics peuvent, sur leur demande, être assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée au titre des opérations relatives au de l'assainissement ;

Il est proposé au comité syndical de soumettre à la taxe sur la valeur ajoutée pour le service de l'assainissement.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

DECISION :

- D'approuver l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée au titre des opérations relatives au service Assainissement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17



N ° 25/2017

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

COMPOSITION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
GENERALE

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASSETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI – Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE – Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX – Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES – René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD – Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offre est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code.

Vus les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT, prévoyant que pour un établissement public la commission d'appel d'offre est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Monsieur le président propose de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent compétente pour les marchés publics passés en toute matière à l'exception de ceux passés au titre de la compétence eau ou assainissement,

Se présentent candidats :

TITULAIRES : Gérard POUSSOU – Dominique ALM – Noëlle ROINEAU – Andrée CARDONA – François JACQUES

SUPPLEANTS : MM Guy BERMOND – Régis BONNES – Geneviève FABRE – René SILVESTRE – Jean Louis MANENS

Il est ensuite procédé au vote de la liste des candidats ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 70

Nombre exprimés : 70

Sont déclarés élus au sein de la de la commission d'appel d'offres à caractère permanent compétente pour les marchés publics passés en toute matière à l'exception de ceux passés au titre de la compétence eau ou assainissement , la liste suivante :

TITULAIRES : MM Gérard POUSSOU – Dominique ALM – Noëlle ROINEAU – Andrée CARDONA – François JACQUES

SUPPLEANTS : MM Guy BERMOND – Régis BONNES – Geneviève FABRE – René SILVESTRE – Jean Louis MANENS

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 26.01.17

Date de Publication le : 26.01.17



N ° 26/2017

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

COMPOSITION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
EAU ET ASSAINISSEMENT
RIVE DROITE DE LA GARONNE

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offre est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code.

Vus les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT, prévoyant que pour un établissement public la commission d'appel d'offre est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Monsieur le président propose de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent compétente en matière **d'eau et d'assainissement, rive droite de la Garonne.**

Se présentent candidats :

TITULAIRES : Serge PARIS – Jean Claude GARAUD – Serge PATRI – Marie Claude ROUILHET – Denis BEZIAT

SUPPLEANTS : MM Jean Noël LASSERRE – Jean Pierre DUPRAT – Claude LAMARQUE – Daniel ESPINOSA - François NOWAK

Il est ensuite procédé au vote de la liste des candidats ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 70

Nombre exprimés : 70

Sont déclarés élus au sein de la de la commission d'appel d'offres à caractère permanent compétente pour les marchés publics passés en toute matière à l'exception de ceux passés au titre de la compétence eau ou assainissement , la liste suivante :

TITULAIRES : MM Serge PARIS – Jean Claude GARAUD – Serge PATRI – Marie Claude ROUILHET – Denis BEZIAT

SUPPLEANTS : MM Jean Noël LASSERRE – Jean Pierre DUPRAT – Claude LAMARQUE – Daniel ESPINOSA - François NOWAK

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 26.01.17

Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

COMPOSITION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
EAU ET ASSAINISSEMENT
RIVE GAUCHE DE LA GARONNE

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyrick CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offre est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code.

Vus les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT, prévoyant que pour un établissement public la commission d'appel d'offre est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Monsieur le président propose de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent compétente en matière **d'eau et d'assainissement, rive gauche de la Garonne.**

Se présentent candidats :

TITULAIRES : Gérard LELEU – Daniel DEJEAN – Alain MAREK – Jean Jacques CANCEL –Mireille EYLER

SUPPLEANTS : MM Marc DELSOUC – jean Denis BOULOUCH - Annie SUD – Geneviève FABRE – Josiane TASSELLI

Il est ensuite procédé au vote de la liste des candidats ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 70

Nombre exprimés : 70

Sont déclarés élus au sein de la de la commission d'appel d'offres à caractère permanent compétente pour les marchés publics passés en toute matière à l'exception de ceux passés au titre de la compétence eau ou assainissement rive gauche de la Garonne, la liste suivante :

TITULAIRES : MM Gérard LELEU – Daniel DEJEAN – Alain MAREK – Jean Jacques CANCEL –Mireille EYLER

SUPPLEANTS : MM Marc DELSOUC – Jean Denis BOULOUCH - Annie SUD – Geneviève FABRE – Josiane TASSELLI

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 26.01.17

Date de Publication le : 26.01.17



N ° 28/2017

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice : 72

- Présents : 60

- Procurations : 10

- Absents : 12

Ayant pris part au vote : 70

Date de la convocation : 13.01.2017

OBJET :

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES
PUBLICS

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT, prévoyant que pour un établissement public la commission de délégation des services publics est composée par l'autorité habilitée à signer les conventions de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Monsieur le président propose de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation des services publics à caractère permanent.

Se présentent candidats :

TITULAIRES : MM Geneviève FABRE – Yves CADAS – Jean Marc BERGIA – Gérard MONTAUT – Gérard POUSSOU

SUPPLEANTS : MM Serge PARIS – Etienne GASQUET – Serge PATRI – Alain AUBERT – Sabine PARACHE

Il est ensuite procédé au vote de la liste des candidats ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 70

Nombre exprimés : 70

Sont déclarés élus au sein de la de la commission de services publics à caractère permanent sur l'ensemble du territoire.

TITULAIRES : MM Geneviève FABRE – Yves CADAS – Jean Marc BERGIA – Gérard MONTAUT – Gérard POUSSOU

SUPPLEANTS : MM Serge PARIS – Etienne GASQUET – Serge PATRI – Alain AUBERT – Sabine PARACHE

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 26.01.17

Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice :	72
- Présents :	60
- Procurations :	10
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	70
Date de la convocation :	13.01.2017

OBJET :

CREATION DU JURY POUR LA CONCEPTION
REALISATION de la STATION d'EPURATION des
EAUX USEES de PORTET SUR GARONNE

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyrick CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Compte tenu des enjeux de développement de la commune de Portet-sur-garonne et des répercussions sur le système d'assainissement, la ville de Portet-sur-Garonne a lancé en septembre 2012 une étude prospective d'assainissement dont l'objectif était de définir les modalités de collecte et de traitement des eaux usées pour les années futures.

Cette étude, menée avec le soutien et la collaboration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les services de l'Etat (Police de l'Eau), et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, a montré la nécessité d'envisager la construction d'une nouvelle station d'épuration et a proposé différents scénarii pour l'implantation de cet ouvrage.

Cet unité de traitement présentera une capacité de 25 000 équivalents habitants, dont 5000 pour le traitement des eaux usées de communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL.

Le 1^{ER} Janvier 2016, la commune de Portet sur Garonne a transféré la compétence Assainissement au SIVOM de la SAUDRUNE, qui a repris par conséquent le projet pour lequel la procédure d'attribution du marché est une procédure de conception réalisation, telle que prévue à l'article 33 – Ordonnance 2015-899 du 23.07.2015 relative aux Marchés Publics, en procédure restreinte avec remise de prestations.

Au 1^{er} janvier 2016, conformément à l'arrêté de fusion portant création, du SIVOM SAGE, le projet est repris par ce nouvel établissement.

Conformément à l'article 91 du Décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés Publics, il est prévu la mise en place d'un jury, qui doit se prononcer sur les candidats qui seront admis à présenter une offre. A ce titre, le pouvoir adjudicateur a décidé de limiter à quatre le nombre de candidats, et de fixer le montant de la prime attribuée à chaque candidat à 17 000 € HT. L'attributaire du marché se verra déduire cette prime du montant de son contrat pour la part affectée à la conception.

Le Jury sera composé des membres suivants :

Monsieur Alain BERTRAND, président

TITULAIRES : MM Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Jean Paul FEUILLERAC – Jean Paul ARBEY – Daniel VIRAZEL

SUPPLEANTS : MM Gérard MONTAUT – Jean Pierre BISARO – Alain AUBERT – François JACQUES – Régis BONNES

Avec voix consultative : les personnes qualifiées pour leur spécialité dans ce domaine d'activité, le Comptable Public et un représentant du Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Il est demandé au comité syndical :

- d'approuver le principe de procédure « conception- réalisation » pour la construction de la station d'épuration des eaux usées sise à Portet sur Garonne
- d'approuver la composition du jury spécifique à ce marché
- de demander au Président de veiller à la bonne exécution de cette décision

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

DECIDE :

- d'approuver le principe de procédure « conception- réalisation » pour la construction de la station d'épuration des eaux usées sise à Portet sur Garonne
- d'approuver la composition du jury spécifique à ce marché
- de demander au Président de veiller à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 26.01.17

Date de Publication le : 26.01.17

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Nombre de Membres du Comité syndical

- En exercice : 72

- Présents : 60

- Procurations : 10

- Absents : 12

Ayant pris part au vote : 70

Date de la convocation : 13.01.2017

**OBJET : INDEMNITES DES ELUS
DELEGATION DU PRESIDENT AUX VICE-
PRESIDENTS**

**DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION N° 19 /2017 pour erreur matérielle**

L'an deux mil dix sept et le vingt trois Janvier, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL - Cyril DESOR – Daniel ESPINOSA – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy François BERMOND – Jean Pierre BISARO – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Mireille EYLER – Serge GORCE – Gérard POUSSOU – Michel LACAY – François NOWAK – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Gérard LELEU – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN - Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Jean Baptiste CASETTA – Jean Pierre DUPRAT – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Alain DUCOMTE – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Sébastien LERY – Claude LAMARQUE – Albert SCHAIGIS – Daniel VIRAZEL – Andrée CARDONA – Etienne GASQUET – Annie SUD – Jean jacques CANCEL – André MORERE – Jean Marc BERGIA – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT – Geneviève FABRE – Denis BEZIAT – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE – Denis BOYER – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Régis BONNES

ABSENTS : MM Richard DANES - Aurélien ANDREU SEIGNE – Jean Paul MERCANTI — Alain BROUARD – Michel DUMAS – Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE - Bernard MARIUZZO – Valérie CHIABRANDO – Jean Louis PELFORT – Didier TEXEIRA – Jean Louis MANENS

PROCURATIONS : Noëlle ROINEAU à Jean Paul ARBEY – Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX –Richard DANES à Jean Luc DORBES – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Bernard MARIUZZO à Marie Claude ROUILHET – Didier TEXEIRA à Régis BONNES –René André SILVESTRE à André MORERE – Michel DUMAS à Alain MAREK – Jean Louis PELFORT à Jean Claude GARAUD –Alain BROUARD à Marc DELSOUC

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LERY

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu la strate démographique de 100 000 à 199 999 habitants dans laquelle se situe l'EPCI,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-12, L 5211-4 et R. 5212-1

Vu la ou les délégations de fonction accordées aux vice-présidents,

Considérant que l'établissement n'est pas doté d'une fiscalité propre,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au président et aux vice-présidents

Il est proposé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du président dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par la loi du 03/02/1992 précitée au taux suivant et en fonction de la future strate démographique 100 000 à 199 999 habitants du 1^{er} janvier 2017 à :

- octroyer au président 35.44 % de l'indice 1015

- octroyer aux vice-présidents 17.72 % de l'indice 1015

Il est rappelé que le montant des indemnités varie en fonction du point d'indice des fonctionnaires.
Le récapitulatif des indemnités attribuées est établi comme suit :

VICE PRESIDENCES		DELEGATIONS	Taux/IB	Brut mensuel	Ecrêtement
1	Jean Baptiste CASSETTA	Ressources humaines / Juridiques et coordination pôle rive Droite Garonne	17.72 %	677.66 €	Non
2	Yves CADAS	Assainissement réseau collectif pôle territorial Lèze	17.72 %	677.66 €	Non
3	Alain DELSOL	Assainissement traitement EU et coordination des pôles rive Gauche Garonne	17.72 %	677.66 €	Non
4	Marc DELSOUC	Communication / Assainissement réseau collectif pôle Louge / Patrimoine des équipements sportifs	17.72 %	677.66 €	Non
5	Daniel VIRAZEL	Schéma Directeur assainissement Rives Droite et Gauche de la Garonne	17.72 %	677.66 €	Non
6	Thierry SUAUD	Rapporteur Budget et en charge de l'innovation	17.72 %	677.66 €	Non
7	Jean Paul ARBEY	Direction Développement territorial et Evaluation des politiques publiques	17.72 %	677.66 €	Non
8	Serge PATRI	Travaux régie et infrastructures Rive Droite Garonne	17.72 %	677.66 €	Non
9	Alain AUBERT	Ordonnancement comptable et Direction des systèmes d'information	17.72 %	677.66 €	Non
10	Jean Claude GARAUD	Distribution eau potable pôle territorial Ariège	17.72 %	677.66 €	Non
11	Denis BEZIAT	Traitement des eaux usées, Rive droite Garonne	17.72 %	677.66 €	Non
12	Geneviève FABRE	Funéraire	17.72 %	677.66 €	Non
13	Gérard POUSSOU	Marchés publics	17.72 %	677.66 €	Non
14	Guy BOUZI	GEMAPI et Schéma Directeur Eau Potable	17.72 %	677.66 €	Non
15	Guy François BERMOND	Patrimoine et voirie	17.72 %	677.66 €	Non

Article II : Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget principal
OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

DECISION :

- **d'approuver les indemnités du Président et des Vice-Présidents**
- **de prévoir les crédits budgétaires nécessaires**

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°19/2017 POUR ERREUR MATERIELLE
FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26.01.17
Date de Publication le : 26.01.17